



CONSEIL MUNICIPAL DU

29 JUIN 2017

Ont assisté à la séance : Monsieur Pierre CUYPERS, Maire – Madame Brigitte JACQUEMOT, Monsieur Bertrand REMOND, Monsieur René MARAND et Madame Nelly RENAUDIN, Maires adjoints – Madame et Messieurs Jérôme BEAULIER, Sébastien GERMAIN, Daniel HUREAU, Bernard JACQUEMIN, Catherine JOLIVET, Valéry LEGENDRE, Martial ROUSSEAU Conseillers.

Absent excusé : Jean-Mary LARGILLIER pouvoir à Brigitte JACQUEMOT

Absent : Arnaud SZPUNAR

Secrétaire de séance : Nelly RENAUDIN

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 31 mai 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 31 mai 2017.

FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Vu la demande de M. CUYPERS Pierre, Maire, d'être indemnisé à un niveau inférieur au barème, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} février 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 27%

CCYA : Délibération de dissolution

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°123 en date du 26 décembre 2016 de dessaisissement de compétences de la Communauté de communes de l'Yverres à l'Ancoeurs à compter du 1^{er} janvier 2017

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les conditions de dissolution de la CCYA.

Le solde positif est à répartir entre les ex-communes membres suivant un coefficient calculé sur la base du nombre d'habitants de chaque commune.

PROJET GROUPE SCOLAIRE

L'étude initiale envisage une planification des travaux en plusieurs phases. L'incertitude de la pérennité des aides et subventions susceptibles, à ce jour de nous être accordées, nous amènera à poursuivre l'étude de ce projet en une unique phase globale.

Le cabinet d'architectes conseils « Terres & Toits » poursuit les démarches engagées.

Plusieurs rendez-vous avec la Préfecture, la Sous-Préfecture de Provins et la Région sont programmées.

TRAVAUX - BATIMENTS

Atelier technique (Aubepierre) : Le délai de livraison des panneaux de bardage dans la couleur réglementaire (Bâtiments de France) a retardé les travaux sur de la partie avant du bâtiment. Ces éléments doivent être disponibles début juillet. La partie arrière de l'atelier est achevée. Fin de la totalité des travaux planifiée pour fin juillet.

Porte du cimetière : A l'exception de quelques réglages, les travaux sont terminés.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à effectuer les démarches pour obtenir une aide (réserve parlementaire) en vue de financer ces travaux.

Porte arrière de la mairie : Reprise de la fixation afin d'élargir le passage. Autres reprises en attente.

TRAVAUX de VOIRIE

Rebouchage des trous : Poursuite du rebouchage des trous en août, par l'entreprise WIAME, sur le réseau routier communal non traité (Yvernailles – Bagneaux – Bisseaux).

Réfection de l'accotement d'une partie de la route située à l'entrée d'Aubepierre direction Ormesson : Les travaux consistent à mettre en place des caniveaux avec bouches d'évacuation d'eau + en herbage ou stabilisation à l'aide de substrat type calcaire. En fonction de la solution retenue et au regard des devis reçus, le montant des travaux oscille entre 30 000 € et 38 000 €. Poursuite des recherches de devis.

RD32 (Yvernailles – Aubepierre) : Remise en état par le Conseil Départemental de S&M des quelques 3 km de voirie (revêtement + stabilisation des accotements).

En août, un imperméabilisant sera appliqué, ce qui occasionnera la coupure de la voie pendant une journée.

En 2017, la totalité de la route entre Yvernaillles et Aubepierre sera gravillonnée.

L'ensemble des travaux de reprise de la RD32 est à la charge du Conseil Départemental de S&M.

Route de Courcelle (secteur Pecqueux – Mormant) : Le rebouchage des trous par l'entreprise Colas toujours en attente. A relancer.

Signalisation verticale (panneaux indicateurs) des transporteurs : Les deux entreprises de transport scolaire sur notre territoire (Darche Gros et Procars) appartenant au groupe Transdev, envisagent la pose de 4 panneaux distincts aux arrêts. La mairie va rapidement prendre contact avec Transdev IdF afin de trouver une solution de regroupement des informations sur des panneaux communs positionnés à des emplacements opportuns tant pour l'information des usagers que le respect de l'environnement communal.

Panneaux SNCF (chemin de Bisseaux) : la SNCF a remplacé les panneaux indicateurs disparus aux abords du passage à niveaux.

Déviations de Guignes : Le projet avance. Plusieurs réunions sont programmées.

Zéro Phyto : « L'objectif Zéro Phyto a franchi deux étapes majeures au 1er janvier 2017, en application de la loi de transition énergétique du 18 août 2015 : l'interdiction des produits phytosanitaires s'applique aux espaces publics. ... Depuis le 1er janvier, l'entretien des espaces publics passe par d'autres moyens que les produits phytopharmaceutiques. Cette disposition de l'article 68 de la loi de transition énergétique s'impose à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics. Elle s'applique aux espaces verts, aux promenades, aux forêts et à la voirie. » Sources : Le Moniteur 12/01/2017.

Source : Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :

- 1er janvier 2017 : Seuls les produits de bio-contrôle, les produits à faible risques et les produits utilisables en agriculture biologique peuvent être utilisés par les collectivités (ainsi que l'Etat et ses établissements publics) pour l'entretien de leurs espaces verts, de leurs forêts, de leurs voiries ou de leurs promenades accessibles au public.
- Le 1er juillet 2020 : interdiction totale des néonicotinoïdes

L'application du Zéro Phyto dans les collectivités implique un changement des habitudes en matière de désherbage en raison de l'interdiction d'utiliser des pesticides. Ce changement ne sera pas sans conséquence sur le temps passé à l'entretien par les agents communaux.

OUVERTURE DU SECRETARIAT

Horaires inchangés en semaine pendant les mois de juillet et août

Fermeture les samedis : 8 Juillet / 15 juillet / 22 juillet / 29 juillet + 5 août / 12 août / 19 août.

COMPTE-RENDU DES REPRESENTATIONS EXTERIEURES

CCBN – Culture : Projet de restauration à Chateaubleau, Mise en place d'un feuillet (format A5) reprenant les sites majeurs de chaque commune, Edition d'une carte géographique de la CCBN illustrée par des aquarelles des communes membres, Concours photos sur le thème « J'aime ma commune » jusqu'au 15 octobre 2017.

Syndicat du Ru Ancœur: Projet de regroupement de 3 syndicats (Ancœur / Châtelet / Echouboulain).

SMEP Almont Brie Centrale : Approbation des comptes (225 591 € Fonctionnement / 179 628 € Investissement). Participation/ commune : 2,95 €/habitant => 2 693 € pour notre commune.

SMIAEP (Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) : Présentation de l'activité et des comptes de l'année. Quelques chiffres : Ce syndicat regroupe 21 193 habitants, 5 793 abonnés, 996 619 m3 d'eau facturée, Rendement autours de 89 %, 122 km de réseau distribué, 100 % de conformité sur les analyses, prix au m3 d'eau : 2,45 € TTC/m3.

CCBN – Transport : Présentation, discussion et étude de renforcement des lignes de transports en cours, du service Nangis-bus ou du covoiturage.

CSS (Commission de Suivi des Sites) : Retour sur l'activité de TOTAL et BOREALIS. BOREALIS s'engage à améliorer sa communication, notamment lors d'incidents ou de démarrage de ses unités.

RENTREE SCOLAIRE Septembre 2017

A la rentrée de septembre, on prévoit d'accueillir 106 enfants répartis dans 5 classes (3 à Ozouer-le-Repos et 2 à Aubepierre).

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, « Organisation de la semaine dans les écoles maternelles et élémentaires publiques » permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune, du conseil d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées sur 4 jours. Un conseil d'école extraordinaire est prévu le lundi 3 juillet afin d'étudier la mise en place d'une nouvelle organisation sur 4 jours.

Ce changement aura des conséquences sur la durée de la pause méridienne, l'horaire de fin de cours, le ramassage scolaire du soir, l'organisation de la garderie du soir.

Un mail « sondage » à destination des parents d'élèves sera adressé dès le vendredi 30 juin afin de recueillir (pour lundi 3 juillet) la tendance générale sur le projet d'une organisation à 4 jours avec arrêt des cours à 16h30.

L'arrêt des cours à 16h30, entrainera l'avancée du ramassage de bus ainsi qu'un retour au domicile des enfants plus tôt. La garderie du soir (payante) sera ouverte aux enfants dont les parents ne pourraient pas être présents à l'arrivée du bus dans les villages. Dans ce cas les parents devront récupérer leur enfant à la garderie à Aubepierre.

Les nouveaux tarifs des services Garderie, Cantine seront calculés en fonction du quotient familial.

	Quotient familial < 11 500€	Quotient familial entre 11 500€ et 17 500 €	Quotient familial > 17 500€
Garderie du matin	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Cantine	3,50 €	4,00 €	4,50 €
Garderie «16h30 à 17h»	1,50 €		
Garderie de 17h à 19h	2,50 €	3,00 €	3,50 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise en place de ce barème à compter du 1^{er} septembre 2017.

Présentation des changements apportés au règlement d'inscription à la Cantine ou la Garderie :

- Pour les enfants fréquentant les services de façon irrégulière, une fiche de présence sera remise chaque mois pour le mois à venir. Cette fiche doit être impérativement retournée avant la date limite indiquée. Dans le cas contraire l'enfant ne sera pas inscrit.
- Pour les enfants fréquentant le service de façon régulière, l'inscription sera reconduite systématiquement d'un mois sur l'autre.
- Présence exceptionnelle : Toute modification sur la fiche d'inscription régulière préalablement remise, devra impérativement être signalée en la mairie au plus tard le jeudi précédent la semaine où l'enfant sera exceptionnellement présent. Aucune inscription ne sera prise en compte passé ce délai.
- Absences (hors maladie) : l'absence d'un enfant doit être signalée à la mairie au plus tard le jeudi précédant la semaine où l'enfant sera absent. Dans le cas contraire, le service sera dû et ne sera ni remboursé, ni restitué en nature.
- En cas de maladie de plusieurs jours, signalée le 1^{er} jour d'absence avant 9h30, le service ne sera pas facturé à partir du 2^{ème} jour
- En cas de grève, d'intempérie, etc. le règlement reste inchangé : le service reste facturé aux familles.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Nombre de bureaux de vote.** L'organisation actuelle prévoyant 2 bureaux de vote (1 à Ozouer-le-Repos et 1 à Aubepierre), comme la loi nous l'autorise et après débat, le maire décide de regrouper les 2 bureaux de vote à Aubepierre.
2. **Dépôt sauvage ou entreposage de matériaux sur le domaine communal :** Face au dépôt sauvage de déchets ou l'entreposage de matériaux et/ou de déchets verts sur le domaine communal il est décidé d'adresser un courrier aux contrevenants identifiés afin demander à chacun de stocker ces éléments dans leur propriété.
3. **Coupe des arbres dans le bois d'Aubepierre à proximité du stade :** Il s'agit d'un domaine privé dont la gestion de la parcelle est du ressort du propriétaire, après obtention des autorisations pour la coupe des arbres auprès des services compétents avec obligation de replanter.
4. **CCBN :** vote ce 29/06 en conseil communautaire de l'intégration des communes d'Andrezel et Champeaux à la CCBN.
5. **Agenda des 3 prochains mois**
 - Vendredi 30 juin – Fête des voisins à Aubepierre organisé par le Comité des fêtes
 - Vendredi 1^{er} septembre –Portes ouvertes du Comité des fêtes (Salle des fêtes d'Aubepierre)
 - Dimanche 10 septembre – Tournoi de pétanque à Aubepierre organisé par le Comité des fêtes
 - Mardi 12 septembre – Conseil municipal
 - Samedi 16 septembre – Les Olympiades sur le stade d'Aubepierre organisées par l'ARA
 - Dimanche 17 septembre – Bourse aux vêtements à Aubepierre organisé par le Comité des fêtes
 - Dimanche 24 septembre – Elections sénatoriales
 - Samedi 30 septembre – Pièce de théâtre à Aubepierre : Cie Les blouses en scène « Toc Toc Toc »

La séance est levée à 23h.